

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N° : **2026-021**

EN DATE DU : **05 MARS 2026**

VOTE DE LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (TEOM) 2026

L'an deux mille vingt six, le cinq mars à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle des Fêtes de Genouillac, selon convocation le 27/02/2026, sous la présidence de Guy MARSALEIX, Président.

Monsieur Jean-Claude AUROUSSEAU a été désigné Secrétaire de séance.

PRÉSENTS (19) : Mesdames et Messieurs

AUROUSSEAU Jean-Claude, AUSSANAIRE Béatrice, BOUCHET Jean-François, CARCAT Camille, CHEMISIER Annick, DAUDON Moïse, DUQUEROIX Sylvain, GUETAT Philippe, GUYOT Pierre, HUMBERT Isabelle, LANLANDE Martine, LAMONTAGNE Marc, LANGLOIS Roger, MARSALEIX Guy, MOULIN Éveline, POIRIER Michel, POLLI Martine, ROUSSILLAT Florence, THEVENET Didier.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR (5) : Mesdames et Messieurs

APPERE Roger donne pouvoir à Pierre GUYOT, Céline DARVENNE donne pouvoir à Sylvain DUQUEROIX, Jean-François GENEVOIS donne pouvoir à Guy MARSALEIX, Adrien MOREAU donne pouvoir à Jean-Claude AUROUSSEAU, Hélène PILAT donne pouvoir à Michel POIRIER.

EXCUSÉS (3) : Madame et Messieurs

BOURSAUD Armelle, CARRAT Jean-Louis, CHAVANT Philippe

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
27	19	24	24	24	0

Le Conseil Communautaire est amené à fixer les taux de TEOM.

Le coût du service appelé pour 2026 est de **954 375 €**, les recettes provenant de la part incitative s'élèveraient à **125 793 €** et les recettes à recouvrir par la TEOM seraient de **828 582 €**.

Il appartient au conseil communautaire de fixer le taux de TEOM pour un équilibre complet sur l'année 2026.

Compte tenu des bases de 2026, le taux pour atteindre l'équilibre est de **11,95 %** (11,97 % en 2025).

Il est proposé un taux de TEOM pour une zone unique à **11,95 %**.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- ADOPTE le taux proposé pour 2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour Extrait Conforme
Le Président,
Guy MARSALEIX

Le secrétaire de séance
Jean-Claude AUROUSSEAU

